



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Mercredi 15 Janvier à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 8 Janvier 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme PASTINI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. FERRARA, PUGLIESI Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
Mme POLI	à	M. LUCIANI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	M. GABRIELLI
M. COMBARET	à	M. PANTALONI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. SBRAGGIA	à	M. PUGLIESI

Etaient absents :

Mme PERES, Mme LUCIANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 15 janvier 2014

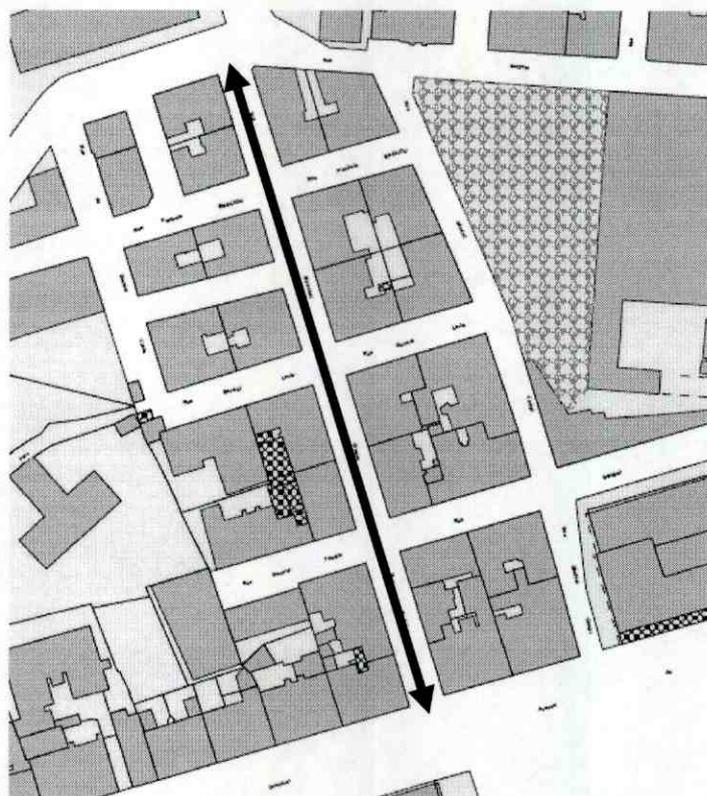
Délibération N°2014 / 10

Aménagement de l'Avenue Maréchal Ornano. Plan de financement prévisionnel.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre du programme de rénovation de la voirie et des espaces publics du centre ancien et de sa mise en accessibilité, il est nécessaire de procéder à la réhabilitation complète des réseaux souterrains.

L'avenue Maréchal d'Ornano, d'une longueur d'environ 200 mètres linéaires, est une artère principale du centre-ville d'Ajaccio qui permet de rejoindre la Place du diamant, depuis le Salario. Cette artère est très fréquentée car elle est la seule voirie de liaison dans le sens descendant, avec une activité commerciale importante.



On peut constater l'absence de cheminement de piéton de qualité, des effondrements de chaussée au-dessus des réseaux d'assainissements, les équipements d'éclairage public sont vétustes et le revêtement de la chaussée nécessite une réfection. De plus, l'état de vétusté des réseaux publics, et en particulier ceux concernant l'assainissement, nécessite de refaire à neuf tous les réseaux de cette voie pour garantir leur bon fonctionnement. Le projet va permettre d'améliorer la sécurité des usagers et les conditions de circulation sur cette voie.

Dans cette optique, la Ville souhaite procéder à son réaménagement.

L'aménagement de l'avenue Maréchal Ornano comprendra les travaux suivants :

- Terrassements,
- Démolition de l'existant : trottoirs et chaussées,
- Construction d'un réseau d'éclairage public,
- Modernisation de l'ensemble du réseau souterrain concédé (GDF, EDF, FT,...)
- Construction d'un réseau séparatif / eaux pluviales et eaux usées,
- Réfection des trottoirs de part et d'autre de l'avenue,
- Réfection de la chaussée en enrobés.

Le programme proposé s'établit comme suit :

1 - Désignation travaux	Montant € HT
Lot 1 : Génie Civil	1 450 000 €
Lot 2 : Eclairage Public	140 000 €
Total HT	1 590 000 €
TVA (10 %)	159 000 €
Total TTC	1 749 000 €

2 - Désignation	Montant € HT
Maîtrise d'œuvre (6%)	95 400 €
Contrôle Technique	7 350 €
CSPS	7 350 €
Total HT	110 100 €
TVA (20%)	22 020 €
Total TTC	132 120 €

3 - Total 1 + 2	Montant € HT
Total HT	1 700 100 €
Total TTC	1 881 120 €

Il est proposé au Conseil Municipal, pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Général de la Corse-du-Sud.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Montant de l'opération : 1 700 100 € HT soit 1 881 120 € TTC

Participation CTC (40%)

Participation CG2A (30%)

Part communale (30%)

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- d'approuver le programme de travaux d'aménagement de l'avenue Maréchal Ornano,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter lesdites subventions, entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de ce projet et signer tous actes et documents s'y rapportant.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Paul Antoine LUCIANI, Maire Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le montant estimé du programme de travaux à entreprendre pour réaménager l'avenue Maréchal Ornano,
Vu le plan de financement envisagé,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente du 14 Janvier 2014,
Considérant que le réaménagement de l'avenue Maréchal Ornano permettra d'améliorer la sécurité des usagers et les conditions de circulation sur cette voie très fréquentée,

APPROUVE

Par 34 Voix pour

4 Abstentions (Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, PUGLIESI)

- le programme de travaux d'aménagement de l'avenue Maréchal Ornano, tel qu'exposé ci-dessus,
- le plan de financement prévisionnel de l'opération, tel qu'exposé ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire

- à entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de ce projet,
- à signer tous actes et documents s'y rapportant,
- à solliciter les subventions correspondantes ainsi que la participation du FEDER dans le cadre du volet urbain.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140115-2014_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/01/2014